

## Enquête publique QUADRAN Energie Libre

Nom : COLAS des FRANCS

Prénom : Renaud

Voici mes observations, qui concernent l'impact touristique, l'effet sur la réduction des énergies fossiles et l'impact financier.

### Impact touristique

Les éoliennes prévues ont un mat de 95 m et des pales de 50 m : celles-ci culminent donc à 145 m et descendent à 45 m. Etant donné que les arbres de nos régions ne dépassent que très rarement 25 m, et n'atteignent jamais 40 m, l'effet de masquage est nul (d'ailleurs, des éoliennes masquées ne pourraient pas fonctionner).

A titre d'exemple, les éoliennes de Trémeheuc, qui ne culminent pourtant « qu'à » 125 m, sont visibles à 8 km depuis aux moins deux routes : la D794 (source Etude patrimoniale et paysagère du dossier d'enquête) et la D795 au sud de Combourg. Et à cette distance, les arbres ne sont pas du tout visibles.

Or, à moins d'une demi-heure de voiture des communes de Pleugueneuc, le patrimoine bâti et non bâti est riche en sites d'intérêt souvent majeur : églises (Les Iffs), châteaux (Combourg, Montmuran, la Bourbansais, Le Logis de la Chapelle-aux-Filtzméens), cités de caractère (Saint-Malo, Dinan), paysages (Onze Ecluses, vallée de la Rance). Le dossier d'enquête, dans son Etude patrimoniale et paysagère, présente d'ailleurs le tout proche château de la Bourbansais comme ***un lieu touristique majeur avec son zoo.***

Cette densité patrimoniale est un facteur très fort d'attraction touristique mais a aussi pour conséquence la quasi impossibilité d'implanter dans cette région des éoliennes sans qu'elles soient visibles de l'un ou l'autre de ces points d'intérêt, ce qui est très dommageable pour le tourisme.

Celui-ci est pourtant une source de revenus locaux importants et durables (restauration, hôtellerie) qu'il serait regrettable de perdre. De leur côté, les éoliennes seront obsolètes dans 20 ans : leur revenu n'est pas pérenne

Le monument le plus impacté par le projet est le château de la Bourbansais, avec 2 éoliennes situées à 1 200 m. Il est sûr qu'avec une telle proximité elles ne pourront pas être masquées par des arbres et seront visibles du château, avec un impact visuel très important vu la courte distance, et cela aura inévitablement un effet négatif sur sa fréquentation.

Ce n'est pas seulement un simple particulier qui exprime cet avis, car c'est aussi celui de l'Architecte des Bâtiments des Bâtiments de France, qui a émis un **avis très défavorable** à l'implantation des éoliennes. S'il n'est pas écouté, à quoi sert-il, et qui défendra le patrimoine français ?

Les Vieilles Maisons Françaises ont également donné un avis défavorable. Malheureusement, ces avis ne figurent pas dans le Dossier d'enquête.

Plus encore, La Demeure Historique a envoyé par mail son avis au commissaire-enquêteur le 26 septembre (cf pièce en annexe), mais curieusement, si le mail est bien joint au dossier d'enquête, la PJ en est absente.

On peut estimer l'ordre de grandeur des retombées financières du tourisme sur l'économie de proximité : on sait que la Bourbansais, qui est le pôle d'attraction local, reçoit annuellement 140 000 visiteurs (source Etude patrimoniale et paysagère du dossier d'enquête). Si l'on suppose que chaque visiteur dépense localement en moyenne ne serait-ce que 10 € (ce qui est peu si l'on considère qu'il est difficile de trouver un repas à moins de 20 € et une nuitée à moins de 50 €), cela représente 1,4 M€ en retombées. Une baisse de fréquentation de 10 % seulement représenterait une perte de 140 000 €.

Ces chiffres sont à comparer aux 100 000 € de revenus annuels attendus des éoliennes (source Mairie de Pleugueneuc).

### **Effet sur la réduction des énergies fossiles**

Le but affiché du recours à l'éolien est de remplacer pour la production d'électricité les énergies dites « fossiles (charbon, pétrole et surtout nucléaire) par une énergie indéfiniment renouvelable : le vent. Mais ce but est-il atteint ? Ce n'est pas sûr.

Le problème en effet est que le vent présente le grave inconvénient d'être une énergie intermittente et fluctuante. D'abord il ne souffle pas tout le temps, ensuite, une éolienne ne tourne que si le vent n'est ni trop faible (moins de 1 m/s) ni trop violent (plus de 25 m/s) et ne fournit sa pleine puissance que s'il est suffisamment fort (10 à 25 m/s). Et, indépendamment du vent, dans certaines conditions on est amené à brider (c'est-à-dire ralentir) l'éolienne pour réduire son impact sur l'environnement (nuisances sonores, dérangement des chauves-souris, etc.), ce qui réduit aussi sa puissance.

On admet que statistiquement, sur une année, une éolienne ne fonctionne que pendant 80 % du temps, et le plus souvent à puissance réduite : l'énergie annuelle produite est la même que si elle fonctionnait à plein régime pendant environ 23 % du temps : on parle de facteur de capacité (à ne pas confondre avec le taux de disponibilité - hors pannes et maintenance -, proche de 100 % mais sans grand intérêt économique). L'énergie électrique n'étant pas stockable, les 77 % restants, soit un peu plus des 3/4, sont nécessairement fournis que par une autre énergie, inévitablement fossile.

**A chaque MW produit par une éolienne il faut donc adjoindre 3 MW d'énergie fossile. L'éolien ne peut donc permettre la suppression de cette dernière.**

### **Impact financier**

#### Impact local

Une éolienne de 9 MW de puissance installée, telle que celles de Pleugueneuc et Meillac, produit en une année de  $24 \times 365 = 8\,760$  heures une énergie de  $9 \times 8\,760 \times 0,23 = 18\,133$  MWh. Et le coût d'investissement d'un parc installé est d'environ 1,3 M€/ MW (prix 2013, source Syndicat des Energies Renouvelables), soit 11,7 MF pour une éolienne de 9 MW, donc **46,8 MF pour les quatre de Pleugueneuc et Meillac.**

Souhaitons que ces deux communes ne soient pas amenées à fortement augmenter les impôts dans les années à venir .

#### Impact au niveau national

A l'échelon national, le nucléaire a fourni 379 TWh en 2017 (source EDF), ce qui équivaut à la production de 20 900 éoliennes de 9 MW, soit plus de 200 par département. Pour l'Île-et-Vilaine (6 800 km<sup>2</sup>), cela nécessite un parc de 4 éoliennes tous les 11,6 km.

**A raison de 11,7 MF par éolienne, cela représente 245 milliards d'euros. Et à ce prix, la puissance fournie serait fluctuante** et varierait selon de la force du vent de 0 à 100 % de la puissance nominale, avec une moyenne de 23 %. De plus, pour atteindre les 100 % il ne suffirait même pas de multiplier par quatre les 20 900 éoliennes car elles ne produiraient que très peu de puissance lorsque le vent serait presque partout très faible.

### **Conclusion**

D'abord, l'éolien coûte extrêmement cher et a un facteur de capacité limité à 23 %, les 77 % restants étant nécessairement fournis par de l'énergie fossile. C'est donc un non-sens économique.

Surtout, les éoliennes ont un impact très négatif sur les paysages et les sites touristiques, qui dans notre région sont une ressource économique importante, clairement supérieure à celle des éoliennes

Et s'il est effectivement nécessaire de « vivre avec son temps », comme le rappellent très justement les adeptes de l'éolien, cela n'autorise pas à brader l'héritage patrimonial des générations précédentes qui ont oeuvré à apporter de la beauté à la France, et notamment à la Bretagne, et encore moins à ne pas transmettre sans l'abîmer aux générations futures cet héritage dont nous ne sommes pas les propriétaires, mais seulement les dépositaires.

----- Message transféré -----

**Sujet :**[INTERNET] industrie - enquête publique - Quadran Energies Libres

**Date :**Wed, 26 Sep 2018 12:15:53 +0000

**De :**Alexandra PROUST

**Pour :**pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr <pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr>

À l'attention de Monsieur Jean-Charles Bougerie, Président de la commission d'enquête.

Cher Monsieur,

Vous trouverez en PJ la contribution de la Demeure Historique, association nationale RUP, dans le cadre de l'enquête publique organisée sur le projet d'exploitation d'un parc éolien sur les communes de Meillac et Pleugueuneuc.

Vous en souhaitant bonne réception.

**Alexandra PROUST**

Juriste - Service juridique et technique

Tel : 01 86 95 53 05

Site internet : [www.demeure-historique.org](http://www.demeure-historique.org)